

N/REF : 13/08/2026 12H15 C:262876 I:31180
V/REF : 01S01-6600
V/Email reçu le Jeudi 13/08/2026 a 12H15

MONT BLANC IMMOBILIER

**1 ALLEE DES CENTAUREES
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : LE VIGNY (COP)
46 a 50, RUE ALFRED DE VIGNY
167/169 RUE DE STALINGRAD
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 21 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 50 ALFRED DE VIGNY GRENOBLE
PROPRIETAIRE DU GARAGE M CHILLET 07 81 38 79 54
LOCATAIRES ETHAN 07 81 52 85 39
AURELIEN 07 68 43 54 74

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLONNE EU SUITE A REFOULEMENT DANS LA
CUISINE 1ER ETAGE - PORTE DE DROITE M MAKHLOUF

Donneur d'ordre : Mme S. TOUCHE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 13/08/2026 A 14H00:
DÉBOUCHAGE A LA PRESSION HYDRAULIQUE A PARTIR DES GARAGES
A PARTIR DES TRAPPES DE VISITE EXISTANTES
EXTRACTION IMPORTANTE DE GRAISSE
ÉCOULEMENT NORMAL ET CONTRÔLE A PARTIR DU LOGEMENT DE MR PORTIER
AURÉLIEN
REBOUCHAGE DES TROUS
PRÉVOIR UN CURAGE ANNUEL CAR L'ÉVACUATION PRÉSENTE UNE CONTRE PENTE
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 21/08/26 A 11H22 INFO@MONTBLANCGESTION.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Camion Mixte 200L/200B	1 Opér.le 13/08	1	174,79	349,58
TOTAL H.T.					349,58
T.V.A. a 10,00%					34,95
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>384,53</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN